



# Congrès annuel/AGA 2019

31 mai au 2 juin 2019, Holiday Inn Toronto International Airport,  
970, chemin Dixon, Toronto M9W 1J9

## Politique de remboursement

### Informations IMPORTANTES à l'intention des parents délégués.

Veuillez noter que PPE ne couvre aucun frais de gardiennage ou remboursement de salaire.

### Admissibilité

La politique de remboursement suivante est applicable à tout parent membre **délégué** – soit une personne par conseil d'école inscrit au Congrès/AGA 2019 de Parents partenaires en éducation (PPE) qui aura lieu à Toronto du 31 mai au 2 juin 2019.

Toute demande de réclamation de dépenses présentée à Parents partenaires en éducation devra **être accompagnée de cartes d'embarquements et reçus originaux** (reçu de l'établissement incluant les taxes et non pas le reçu de carte de crédit). La demande et les pièces justificatives devront être reçues au bureau de PPE au plus tard le **14 juin 2019**.

**PPE ne sera pas responsable de payer les réclamations qui ne rencontreront pas ces conditions.**

### AFIN D'ÊTRE ÉLIGIBLE AU REMBOURSEMENT

Le parent membre délégué doit être un parent élu d'un conseil d'école de langue française, tel que défini dans le règlement 612 sur les conseils d'école de la Loi de l'Éducation de l'Ontario.

*Les représentants du personnel enseignant et non enseignant d'un conseil d'école, les directions d'école ainsi que les employés d'un conseil scolaire ne sont pas éligibles à un remboursement de la part de PPE.*

Le parent membre délégué doit obligatoirement avoir fourni son accréditation lors de son inscription.

Toute personne ne rencontrant pas les modalités d'admissibilité tel que stipulées aux articles 1. et 2. sera dans l'obligation de rembourser à PPE tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas fournis par PPE.

**Toute personne inscrite qui ne participe pas à l'entièreté ou qui se désiste du Congrès /AGA 2019 sera tenue de rembourser toutes dépenses encourues par PPE.**

### Frais de déplacement

PPE défrayera les frais de déplacement des **parents membres délégués** éligibles. Ledit parent doit utiliser le moyen de transport le **MOINS COÛTEUX** et le **PLUS AVANTAGEUX** quant à l'horaire, soit l'automobile, l'autobus, le transport en commun local, le train ou l'avion.

Si vous voyagez par avion ou par train Via, le délégué doit procéder à ses réservations de déplacement en contactant l'agence Voyage Rideau au 613-789-4816 ou 1 800 265-9562 **avant le 30 avril**. Vous devez avoir complété et soumis votre accréditation à PPE avant de faire votre réservation.



# Congrès annuel/AGA 2019

31 mai au 2 juin 2019, Holiday Inn Toronto International Airport,  
970, chemin Dixon, Toronto M9W 1J9

Un parent délégué utilisant son automobile personnel a le droit de réclamer des frais de déplacement (0,40 \$/km).

Le délégué voyageant par autobus, train ou avion, peut réclamer la distance en km parcourue entre la résidence et le point d'embarquement.

### **Avis important**

Pour avoir droit au remboursement, les parents délégués qui voyageront par avion/train pour se rendre au Congrès/AGA 2019 doivent **OBLIGATOIREMENT joindre leurs cartes d'embarquements** au formulaire de réclamation de dépenses.

### **Frais de stationnement**

Les frais de stationnement - autre que l'hôtel - ne seront remboursés que sur présentation des pièces justificatives originales.

### **Frais de repas**

PPE fournira aux participants les repas suivants. Ces repas ne pourront être réclamés.

**Le samedi 1<sup>er</sup> juin 2019** : petit-déjeuner + lunch + 2 pause-café + souper.

**Le dimanche 2 juin 2019** : petit-déjeuner et pause-café.

### **Frais de repas**

PPE remboursera les frais de repas encourus au moment des déplacements, jusqu'à concurrence des montants maximums suivants et **uniquement sur présentation des pièces justificatives originales**.

(Remettre le reçu de l'établissement incluant les taxes et non pas le reçu de carte de crédit).

### **Vendredi 31 mai 2019**

- Lunch, maximum 15 \$ - si le départ est avant 13 h (avion-train) ou si vous voyagez plus de 500 km.
- Souper, maximum 20 \$ - si vous voyagez plus de 50 km.

### **Dimanche 2 juin 2019**

- Lunch, maximum 15 \$ - si vous voyagez plus de 50 km.
- Souper, maximum 20 \$ - si vous n'êtes pas chez vous par 18 h (avion-train) où  
- si vous voyagez plus de 500 km.

**IMPORTANT : La date limite pour soumettre votre demande de remboursement est le 14 juin 2019**

Dans le doute n'hésitez pas à nous appeler : 613-741-8846 ou 1-800-342-0663